

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 27 (1891)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LA CHAUX-DE-FONDS

XXVII^e Année



15 FÉVRIER 1891

N^o 4

L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

SOMMAIRE : Partie générale : La science de l'éducation. Travaux manuels. — Chronique scolaire : Jura bernois. Genève. Vaud. Berne. Zurich. Neuchâtel. France. — Exercices scolaires : Arithmétique. — Bibliographie.

PARTIE GÉNÉRALE

La science de l'éducation

(FIN)

Quant à la France, elle n'a pas encore, à l'heure qu'il est, dans l'ordre secondaire, d'établissement public où l'on étudie la pédagogie, où les futurs professeurs des lycées apprennent l'art de transmettre les connaissances, où l'on se livre à des exercices pratiques sous la direction de pédagogues distingués ; car les écoles normales de Fontenay-aux-Roses pour les futures institutrices d'écoles normales et de St-Cloud, qui a pour but de préparer les futurs professeurs et directeurs de ces mêmes établissements, fondées, la première en 1880 et la seconde quelques années plus tard, ne peuvent entrer ici en ligne de compte, puisqu'elles sont sans attaches directes avec l'enseignement secondaire proprement dit.

Non pas qu'il faille méconnaître leur importance. Seuls établissements de ce genre, elles seront peu à peu une pépinière forte et vivace d'où sortiront des hommes bien préparés aux fonctions toutes spéciales de directeurs et de professeurs des écoles normales.

Depuis quelques années pourtant, on a senti qu'il y avait là une lacune à combler. Des cours théoriques sur la science de l'éducation ont été institués par ordre ministériel dans les diverses facultés des lettres de France. C'est ainsi que le 6 décembre 1883, M. Marion faisait sa leçon d'ouverture à la Sorbonne, que précédemment déjà, M. Compayré avait donné un cours public à

Toulouse sur les doctrines de l'éducation, cours que continua plus tard M. Dumesnil; c'est ainsi que M. Martin, l'auteur de l'*Education du caractère*, fait à Nancy des leçons sur ces matières. Ajoutons encore que, depuis quelques années, à Paris du moins, les candidats au professorat sont appelés à faire un petit stage de quinze jours dans un des lycées de la capitale.

Si nous vous avons donné tous ces développements sur ce qui existe aujourd'hui dans les pays voisins concernant l'enseignement qui nous a été confié, c'est que nous avons pensé que nous vous les devions pour vous orienter dans ce domaine, pour dissiper certaines erreurs, encore assez accréditées chez ceux qui, nombreux encore, se demandent à quoi peuvent bien être bons les cours que nous inaugurons aujourd'hui.

Puisque l'utilité de ces cours est contestée par plusieurs, peut-être serait-il bon, au préalable, de répondre aux objections qui peuvent être faites. Et tout d'abord, une chaire de pédagogie, a-t-elle vraiment sa raison d'être? La doctrine de l'Education a-t-elle sa place à l'Université?

Après le rapide voyage que nous vous avons fait faire dans les pays voisins, il semblerait, à vrai dire, que poser la question, c'est la résoudre.

Tel n'est pourtant pas le cas.

N'entend-on pas dire tous les jours : mais la vraie pédagogie se moque de la pédagogie, c'est en forgeant qu'on devient forgeron, c'est en professant qu'on devient professeur; la méthode, c'est le maître, ou tout au moins le simple bon sens ne suffit-il pas à conduire l'éducateur dans la solution des problèmes qui s'imposent à son attention? On va plus loin et l'on fait des comparaisons : regardez tel professeur qui a suivi toute la filière des cours pédagogiques imposés aux candidats à l'enseignement, il s'est longuement occupé de cette science de l'éducation prétendue *rationnelle*, et il se trouve que son enseignement vaut moins que celui de tel collègue qui, dans ses études, s'est contenté d'acquiescer le savoir.

M. Hörner, notre éminent collègue chargé du cours de pédagogie à l'Université de Fribourg, a brillamment réfuté cette objection :

« Remarquons tout d'abord que les faits que l'on peut citer à l'encontre de l'utilité de la science que nous préconisons, peuvent être vrais sans infirmer en rien la règle générale, car les exceptions se rencontrent partout. N'avons-nous pas vu des empiriques opérer des guérisons que la science n'avait point obtenues? Que d'agriculteurs, qui n'ont jamais suivis que l'ornière de la routine, ont trouvé néanmoins la fortune sur les fermes mêmes où d'excellents agronomes se sont ruinés ! Concluez donc, si vous l'osez, que la médecine est inutile à ceux qui pratiquent l'art de guérir ; affirmez, comme conséquence des faits que l'on pourrait citer, que l'étude de l'agronomie est funeste à l'agriculteur. »

Non, nous persistons à croire qu'il ne faut pas apprendre le métier de professeur à force d'avoir fait de mauvaises classes, comme un médecin qui s'instruirait dans la pratique de son art en tuant ses malades. Nous pensons, avec Bacon, « qu'un boîteux dans le droit chemin arrive avant un coureur qui s'égare ». Nous sommes persuadés que la méthode, dans la grande majorité des cas, est une condition *sine qua non* du succès, qu'entre deux professeurs, dont l'un suit sa routine et l'autre une méthode raisonnée, d'égale bonne volonté comme d'égal savoir, toutes les autres conditions étant les mêmes d'ailleurs, il y a comme un large fossé, au point de vue de l'influence exercée sur les esprits et sur les cœurs, au point de vue de l'efficacité des efforts et des résultats de l'enseignement.

« Tout homme de bon sens, dit encore le pédagogue fribourgeois, reconnaîtra qu'il est absurde de prétendre qu'une préparation sérieuse à la carrière de l'enseignement soit superflue. Eh quoi ! on ne confierait pas le soin de dresser un cheval au premier homme venu, et l'on n'exigerait aucune étude, aucune préparation de ceux qui sont appelés à exercer l'art le plus délicat, le plus complexe, le plus important : l'art de former les hommes ? On exige d'un jardinier des connaissances spéciales, un apprentissage plus ou moins long, et l'on ne demanderait aucune garantie de celui qui est chargé de cultiver les facultés intellectuelles et morales de la jeunesse ? »

Encore non.

L'éducation est un art, une habileté pratique et, comme elle, elle a ses lois qu'il importe d'apprendre. Si l'instituteur ne veut pas encourir le risque d'être taxé d'empirique ou de charlatan, son premier devoir est d'étudier l'âme des enfants qu'il doit guider.

Il n'y a pas longtemps de cela, cet art d'enseigner ne reposait guère que sur des données purement empiriques, des recettes pédagogiques, des procédés inventés surtout en vue de diminuer la peine des maîtres, plutôt qu'en vue d'éveiller les forces cachées dans l'âme des élèves.

Un manuel de pédagogie n'était, le plus souvent, qu'une sèche et aride nomenclature, où l'on multipliait les divisions, les subdivisions, les définitions, où fleurissait le verbalisme avec tout son attirail pédagogique.

Elever, former un enfant, c'était le plier à la discipline scolaire, remplir sa mémoire de mots plutôt que d'idées ; c'était, la plupart du temps, contraindre, déprimer les forces de sa nature.

Il fallait un Pestalozzi pour nous apprendre à respecter l'individu, la personnalité de l'élève, à travailler à la mise en éveil des forces psychiques, au développement de l'individualité.

Aujourd'hui, au contraire, surtout depuis l'application de plus en plus générale du système pédagogique de Herbart et de ses disciples, la science de l'éducation devient, chaque jour da-

vantage, une coordination scientifique des préceptes et des expériences de la pédagogie, non plus une suite de recettes éparses sans lien entre elles, mais un ensemble de vérités philosophiques s'enchaînant les unes aux autres par les principes et la méthode.

Ces vérités veulent être apprises. Si la connaissance en est nécessaire à quelqu'un, c'est tout d'abord à l'instituteur chargé de cultiver, de former, de développer l'homme moral.

Or, ces vérités, l'éducateur les déduit de la *psychologie*, base la plus rationnelle d'une pédagogie vraiment scientifique, partie de la philosophie qui traite des facultés morales et intellectuelles de l'homme.

Il s'en suit que tout éducateur doit être quelque peu philosophe. Herbert Spencer dit avec raison que l'éducation de l'enfance ne peut être entreprise que par un vrai philosophe. Tout homme peut le devenir, dès qu'il cherche à observer ce qui se passe en lui-même et autour de lui; tout homme l'est, dès qu'il applique sa raison à s'étudier lui-même, à se rendre compte du comment et du pourquoi des choses, des motifs de ses volitions et de ses sentiments.

Et cela est si vrai que plus on lit, plus on va aux sources, plus on philosophe et plus on reconnaît que ceux qui ont le mieux connu l'homme, et nous pourrions ajouter qui ont le plus aimé l'enfant, sont aussi ceux qui ont le mieux parlé de l'éducation.

L'observation de soi-même, comme le savaient déjà fort bien ceux qui avaient gravé la fameuse inscription sur le fronton du temple de Delphes, a ici, comme ailleurs, une grande importance. A elle seule elle ne suffit pas; l'observation des autres en est un complément nécessaire; mais il est clair que dès qu'on se connaît bien soi-même, dès qu'on a la juste mesure de sa force et qu'on est à même de se juger avec impartialité, il est aussi plus facile de connaître ses semblables, de pénétrer dans leur conscience et de démêler les causes diverses de nos résolutions et de nos actes.

Mais il y a plus.

La science de l'éducation embrassant l'être humain tout entier, physique et moral, n'a pas seulement sa base dans les observations empiriques accumulées par nos devanciers, soit dans la psychologie. La science physiologique, l'anthropologie générale et plus particulièrement l'anatomie sont indispensables à l'éducateur et doivent le guider dans la recherche des moyens à employer pour développer les facultés physiques et intellectuelles de l'homme.

L'expression de « pédagogie physiologique » si fréquente aujourd'hui, est donc bien justifiée. Disons, en passant, que cette pédagogie-là est la seule que reconnaissent les médecins.

C'est ainsi que le canton de Berne, dans le nouveau règlement pour les examens au brevet de capacité des instituteurs secondaires, prévoit, à côté des cours de pédagogie proprement

dite, des leçons d'anatomie, de psychologie, d'hygiène générale et d'hygiène scolaire, et déclare ces branches obligatoires pour tous les candidats, aussi bien pour ceux du brevet littéraire que pour ceux du brevet scientifique.

Le règlement des examens bernois exige en pédagogie :

a) Connaissance de la pédagogie générale, en particulier du but de l'éducation, des moyens éducatifs, soit l'enseignement et la discipline ;

b) Histoire de la pédagogie depuis la Réformation ;

c) Organisation et législation scolaires bernoises.

En anatomie, psychologie et hygiène :

a) Les phénomènes les plus importants de l'anatomie et de la physiologie humaines.

b) L'hygiène générale et l'hygiène scolaire spéciale.

Nous vous demandons pardon de vous arrêter si longuement sur tous ces détails. Si nous vous donnons ces renseignements, c'est que ce qui vient de se passer à Berne mérite de fixer l'attention de tous les hommes d'école et marque un premier pas en avant dans la voie d'une réforme de l'enseignement.

Tous ceux que ne satisfont plus des cours purement philosophiques sur la pédagogie, tous ceux qui estiment que le côté anthropo-biologique doit aussi entrer pour une part dans la formation des instituteurs salueront avec joie l'heureuse initiative prise dernièrement à Berne et en féliciteront nos voisins.

Le fait, à vrai dire, n'est pas isolé.⁽¹⁾ C'est un peu partout que l'on ressent le besoin d'instituer ces nouveaux cours.

Le ministre des cultes en Prusse, M. de Gossler, a fait, entre autres, organiser des cours d'hygiène pour les directeurs d'écoles et les maîtres d'écoles normales. Ces cours, toutefois, qui ne durent que quinze jours, sont, on le comprend, bien loin de valoir ce qui se fait à Berne.

A Zurich, les candidats à l'enseignement secondaire reçoivent aussi un cours d'anatomie. Depuis quelques années déjà, le synode scolaire demande d'introduire un cours d'hygiène à l'école normale de Küssnacht. Vous n'ignorez pas non plus que depuis l'hiver dernier, nos élèves suivent également un cours sur cette matière et que Berne a été beaucoup plus loin dans cette voie nouvelle, puisqu'il a institué dernièrement une chaire spéciale d'hygiène scolaire jusqu'aujourd'hui seul exemple de ce genre, à notre connaissance.

D'un côté donc, Mesdames et Messieurs, des principes développés simplement, sans prétention à la haute spéculation ou à la philosophie transcendante, tout en n'oubliant pas que, comme le dit Kant dans sa *Raison pratique*, les principes ne peuvent être

⁽¹⁾ M. le professeur Daguet nous le dit dans son *Manuel de pédagogie ou d'éducation* : « La connaissance de l'homme, tel du moins que nous l'ont fait connaître l'expérience de plusieurs siècles et les progrès de la science, s'appelle l'Anthropologie »

« La pédagogie ou science de l'éducation doit donc être basée sur les notions anthropologiques ».

fondés que sur des concepts, qu'il est de la plus grande nécessité sous le rapport théorique, comme aussi de la plus haute importance sous le rapport pratique, de puiser ces concepts et ces lois à la source de la raison pure et de les traiter d'abord tout à fait indépendamment de l'anthropologie.

De l'autre, Messieurs, des cours d'anatomie, de physiologie, d'hygiène donnés par des spécialistes qui sauraient éviter les écueils d'une trop grande vulgarisation, comme ceux aussi d'une inutile science technique, toute de détail, voilà l'idéal des cours que devraient suivre ceux qui ont leur mot à dire dans l'œuvre de l'éducation, suivant Kant, la plus grosse de difficultés, parmi les travaux des hommes, avec l'art de gouverner les peuples.

Et, maintenant, une dernière question : qui suivra ces cours ? En vue de qui sont-ils créés ? S'adressent-ils à tous les étudiants de la Faculté des lettres ? La réponse est facile. À la plus grande partie assurément, à tous, si à peu près tous, comme c'est le cas chez nous, se vouent au professorat.

Il faut pour cela se débarrasser *à tout prix* de cette idée erronée que la science de l'éducation n'a rien à faire avec les disciplines universitaires, que sa place est à l'école normale primaire, que le futur professeur n'en a que faire, le savoir remplaçant tout. Il faut tout d'abord se pénétrer de l'idée que si l'œuvre de l'éducation est réglée par des principes qui demandent une étude et une préparation spéciales, cette vérité ne s'applique pas seulement à l'ordre primaire, mais bien aussi à l'enseignement secondaire.

Le jour où nous aurons créé des brevets secondaires spéciaux, soit dans l'ordre littéraire, soit dans l'ordre scientifique, ou déclaré que tel titre donné, la licence, par exemple, sera un diplôme d'éligibilité, l'enseignement dont nous sommes chargé devra, par la sanction d'examens professionnels, revêtir nécessairement un caractère obligatoire.

La commission d'examen aura alors à interroger les candidats à l'enseignement secondaire, d'abord sur la *partie philosophique*, ou les notions de psychologie et de logique indispensables à l'éducateur, ensuite sur la *partie historique* ou la connaissance générale des principaux systèmes d'éducation et des ouvrages des plus éminents auteurs de pédagogie, sur une partie *professionnelle proprement dite et technique* subdivisée, à son tour, en une étude théorique de la *didactique*, soit des méthodes d'enseigner les diverses branches, d'organiser et de conduire la classe, et en une *démonstration pratique* — espérons que bientôt nous pourrions en arriver là — par des leçons dans une école d'application, dans le but de montrer le talent pratique d'enseigner.

Tel est le but à atteindre, tel est le point de départ.

La borne que nous posons aujourd'hui n'est que la première dans le vaste champ de l'éducation ; elle devra nécessairement

être suivie de beaucoup d'autres qui finiront par délimiter le domaine propre à notre science.

Nous devrions pouvoir compter aussi sur une seconde catégorie d'auditeurs : nous pensons que notre cours s'adresse aussi aux futurs pasteurs.

C'est l'opinion qui prévaut aujourd'hui dans toute l'Allemagne. A Iéna, par exemple, au séminaire pédagogique de l'Université, le plus fort contingent des participants, à un moment donné, était fourni par la faculté de théologie.

Ces jeunes théologiens ne croyaient pas déroger en venant, en compagnie des candidats à l'enseignement secondaire et supérieur, suivre des cours spéciaux et donner des leçons pratiques aux petits enfants de l'école d'application.

Le futur pasteur, certainement, tirerait le plus grand profit de ces cours. Il aurait tout à gagner à descendre, lui aussi, dans le champ d'expérience de l'éducation, à être aux prises avec les problèmes divers et les difficultés nombreuses que comporte cette matière.

Le rôle du pasteur, au reste, n'est-il pas, avant tout, celui d'un éducateur ? Dans l'instruction des catéchumènes, dans les conseils qu'il est journellement appelé à donner à ses paroissiens, dans ses prédications, et plus encore en sa qualité de membre de la commission des écoles et quelquefois de président de cette autorité, ne fait-il pas œuvre d'éducation et n'a-t-il pas son mot à dire dans les choses de l'école ? Puisque tel est le cas, faisons en sorte que, dans ces matières, sa voix soit de plus en plus compétente et autorisée. Dans ce but, invitons-le à discuter ces questions, à les agiter avec nous.

Les élèves de l'école normale, en troisième lieu, suivront aussi nos cours qui, d'ailleurs, ne sont rien autre que ceux qu'ils recevaient déjà en partie dans l'établissement voisin avant l'Université.

Il est clair que nous serons forcé de modifier quelque peu l'ordonnance et l'essence même de nos cours. Mais nous avons la conviction que, même après cette petite transformation, ils profiteront à l'enseignement primaire, qu'ils le vivifieront et le féconderont.

Du reste, disons-le bien, il est avéré aujourd'hui qu'il existe un terrain d'études commun aux éducateurs de tous les degrés, une science-mère dont les professeurs de l'ordre classique, scientifique ou primaire doivent se donner pour tâche d'apprendre les principes et l'histoire. Cette science sera d'un prix infini pour tous les éducateurs, du jour où *chacun* considérera comme son *premier* et son plus *grand* devoir d'étudier le naturel des enfants confiés à sa charge.

Voilà pourquoi nous n'avons pas hésité à admettre à nos cours les jeunes élèves régents ; c'est probablement là aussi qu'il

faut chercher la raison qui a fait que l'autorité supérieure a bien voulu leur ouvrir la porte de la Faculté des lettres.

Cette innovation, que nous croyons heureuse, aura de bons côtés, ne fût-ce que de contribuer à faire tomber les barrières, tout artificielles il est vrai, qui séparent le corps enseignant secondaire et primaire, à combler un fossé que seuls des esprits médiocres et jaloux ont pu creuser, à rapprocher en un lien de solidarité fraternelle les divers membres du corps enseignant.

Nous ne nous dissimulons point, d'ailleurs, les difficultés qu'il y a d'entretenir de choses purement abstraites des jeunes gens qui, avant de nous arriver, n'ont pas reçu de préparation préliminaire. Remarquons d'abord que ce mal, — si mal il y a, — existait dans la même mesure auparavant. Ce manque de préparation sera, au reste, probablement compensé par d'autres qualités. Les élèves régents, moins saturés de connaissances diverses que les étudiants, apporteront probablement une grande bonne volonté à nous suivre ; un cours philosophique aura pour eux tout l'attrait de la nouveauté.

A dire vrai, cette préparation qui peut paraître insuffisante est peut-être moins grosse d'inconvénients qu'il n'y paraît au premier abord.

Nous vous entretiendrons de faits connus, dont vous faites ou dont vous pourrez faire l'expérience. Notre enseignement ne saurait donc vous jeter dans un monde inconnu, vous désorienter et vous dérouter. Nous aurons soin d'appuyer nos démonstrations de faits nombreux, de l'observation personnelle, d'exemples pris dans la vie de tous les jours. La méthode que nous suivrons pourrait être appelée la méthode intuitive : nous vous parlerons d'une *psychologie basée sur l'intuition et appliquée à l'éducation*. La propre expérience de l'élève sera, autant que faire se peut, le point de départ de toutes nos théories et de toutes nos abstractions. C'est ainsi qu'un auteur a pu dire, avec raison, que si la leçon de psychologie est conçue dans cet esprit, avec un perpétuel appel à la conscience de l'élève, elle peut devenir une véritable *leçon de choses*. Or, vous conviendrez, Mesdames et Messieurs, que pour faire son profit d'une leçon de choses, il n'est pas précisément nécessaire de s'être occupé, au préalable, de philosophie transcendante.

Notre cours enfin s'adressera, pas n'est besoin de le dire, à tous les esprits sérieux qui, dans le problème difficile et complexe de l'éducation, cherchent une direction et une méthode.

Dans un livre, petit, mais fort suggestif, qu'on a appelé *Le livre des parents*, Herbert Spencer s'étonne à bon droit qu'on ne fasse encore rien pour mettre le jeune homme et la jeune fille à même de remplir un jour le plus grand des devoirs, celui du gouvernement de la famille.

« N'est-il pas inconcevable, s'écrie le philosophe anglais, que la vie et la mort de nos enfants, leur valeur ou leur ruine morale

dépendent de la manière dont nous les élevons ; et que néanmoins on n'ait jamais donné dans nos écoles la moindre instruction sur ces matières à des élèves qui sont destinés à fonder une famille ? N'est-il pas monstrueux que le sort des jeunes générations soit abandonné à l'aveugle routine, aux caprices du moment ? On dirait que nos cours d'études ne sont destinés qu'à des célibataires ! ».

Conçue dans cet esprit, cette science importante au premier chef, puisqu'elle consiste à mettre l'enfant en état de remplir le mieux possible la destination de sa vie, cette science que le philosophe de Königsberg a nommé « le plus grand problème et le plus difficile qui puisse être posé à l'homme », ne pouvait manquer de trouver une modeste place dans l'enseignement supérieur.

Et, n'est-ce pas ainsi que nous aimons tous à nous représenter notre jeune « alma mater », prenant également soin des meilleurs moyens de culture, de civilisation et de progrès, dans n'importe quelle direction, accordant une place, si petite soit-elle, à tous les arts, à toutes les sciences, assignant à ces dernières leurs vraies limites, déterminant leurs relations réciproques et leur domaine propre ?

J'espère ainsi, Mesdames et Messieurs, vous avoir persuadé que le cours que nous ouvrons aujourd'hui a sa raison d'être et son utilité incontestable.

Si notre travail et nos efforts avaient pour résultat que cette utilité fût de plus en plus reconnue, si quelques-uns d'entre vous remportaient de nos prochaines leçons la conviction qu'il y a plus et mieux à faire, chez nous, dans cette grande question de l'éducation, qu'il existe une vraie et saine pédagogie, ennemie du verbalisme, de l'affectation, du pédantisme, des mots creux et vides de sens et du culte exagéré pour la lettre et pour la forme ; si, notre tâche achevée, nous pouvons nous rendre ce témoignage que nous avons mis quelques bonnes idées en circulation, notre temps et notre peine n'auront point été perdus et nous en éprouverons une bien douce satisfaction.

Si, dans les délicates fonctions du ministère qu'ont embrassé et qu'embrasseront la plupart d'entre vous, nous sommes parvenus à vous fournir quelques armes en vue du combat tout spécial que vous êtes appelés à soutenir, à dissiper quelques préjugés, à rectifier quelques erreurs, à empêcher des débutants de faire fausse route, de marcher à l'aventure, de tâtonner, nous serons pleinement satisfait à l'idée qu'il pourrait peut-être en résulter aussi quelque bien pour les enfants de notre cher pays.

Quoi qu'il en soit, au reste, nous le répétons, croyez bien que nous appliquerons tous nos efforts à la tâche qui nous incombe, que nous y mettrons toute la persévérance et toute l'ardeur que procure une conviction bien assise et inébranlable.

Si, après cela, nous ne réussissons pas, veuillez, Mesdames et Messieurs, ne vous en prendre qu'à ma personne et à mes faibles forces.

F. GUÉX.

Travaux manuels

Nous avons sous les yeux deux rapports s'occupant de la question des travaux manuels pour garçons.

Le premier est celui du VI^e cours normal organisé à Bâle en 1890; l'autre est le rapport annuel de la Société des écoles de travail manuel de la ville de Bâle.

Le cours normal de Bâle a eu lieu du 21 juillet au 16 août 1890. Il était divisé en trois sections: cartonnage, menuiserie, sculpture (*Kerbschnitt*). Les directeurs de ces trois divisions étaient respectivement MM. Fautin, Huber, Rudin, ayant pour aides MM. Kaufmann, menuisier et Sauter, relieur.

Le cours a été fréquenté par 83 élèves dont 16 de Neuchâtel, 12 de Vaud, 9 de Fribourg, 6 de Berne, etc.

La plus grande partie des élèves, soit 53, s'appliquèrent à une seule branche d'enseignement, ce qu'on ne peut que recommander au point de vue de la solidité des connaissances à acquérir. Les heures de travail à l'atelier étaient de 5 le matin et de 3 1/2 l'après-midi.

Trente objets furent confectionnés dans la section du cartonnage et trentre-quatre dans celle de la menuiserie. On ne peut indiquer par le nombre d'objets terminés le travail de la section de sculpture sur bois, car il faut ici commencer par un certain nombre d'exercices préparatoires.

Les leçons étaient données en allemand et en français. MM. Werder, recteur, Largiadèr, inspecteur, Vögtlin, médecin des écoles et Rudin, directeur général du cours normal se chargèrent de rappeler aux élèves les principes à la base de l'enseignement du travail manuel, ainsi que l'histoire de cette nouvelle branche des programmes scolaires.

Une exposition des objets confectionnés et le banquet traditionnel clôturèrent le cours de Bâle. Le banquet eut lieu sous les auspices de M. le Dr R. Zutt, directeur de l'instruction publique de Bâle-Ville; M. Clerc, directeur de l'instruction publique de Neuchâtel, y prononça d'excellentes paroles et invita les participants à assister au VII^e cours normal qui aura lieu l'été prochain à La Chaux-de-Fonds. Les dépenses du cours normal de Bâle, avec les subsides accordés par la Confédération aux participants, se sont élevées à fr. 13176,50. Un déficit de 680 francs a été couvert par la vente d'outils et de matériel à la société dont nous parlons ci-après.

La Société des écoles de travail manuel de la ville de Bâle compte 310 membres. Le comité se compose de MM. Benno Schwabe, président, Rod. Oser, caissier, Dr R. Bindschedler, secrétaire et de neuf autres membres. Le corps enseignant comprend 16 maîtres et 4 menuisiers pour l'affûtage des outils, la préparation du bois. On compte à Bâle même 31 classes de travail manuel, soit 9 de cartonnage élémentaire, 8 de cartonnage supérieur, 5 de menuiserie élémentaire, 5 de menuiserie supérieure, 3 de sculpture sur bois et 1 de modelage. Avec l'école de travail manuel du Petit-Huningue, on compte en tout 32 classes fréquentées par 548 élèves. Les locaux employés ne répondent pas tous à leur but, aussi est-il question de construire des ateliers dans le quartier de Riehen et dans l'intérieur de la ville.

Le nombre des objets confectionnés varie de 6 à 13 suivant les classes. Chaque classe a deux heures de travail par semaine. Les recettes de la société se sont élevées à fr. 8778,55 et les dépenses à fr. 8584,10. H. GOBAT.

CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS

Loi scolaire. Projet de M. Burkhardt. Examens du brevet primaire. Nécrologie.

— Les journaux politiques annoncent que le Grand Conseil bernois a ajourné encore une fois la discussion du projet de loi sur l'enseignement

primaire. Quelques réunions populaires ont eu lieu à ce sujet dans l'ancien canton où l'on tient ferme à la neuvième année scolaire supprimée dans le projet. Les longues vacances d'été sont aussi réclamées par les populations agricoles, qui préfèrent une année d'école de plus à une scolarité intense mais plus courte.

Dans le Jura, on reste en expectative.

— En attendant, un député de Köniz, près Berne, M. Burkhardt, voudrait améliorer les traitements de nos instituteurs, qui souvent ne sont pas mieux payés que de simples manœuvres. M. Burkhardt propose que l'Etat prenne à sa charge la moitié du traitement du corps enseignant. Pendant les quatre premières années, le minimum serait de 1100 francs pour les instituteurs et de 800 francs pour les institutrices. Dès la cinquième année, ces minima seraient augmentés de 300 francs. M. Burkhardt voudrait aussi que l'Etat favorisât la gratuité des moyens d'enseignement, en les fournissant à moitié prix aux communes. La Confédération pourrait aussi, un jour, donner un bon livre d'école à la jeunesse suisse qui lui a fait cadeau du Grütli.

— Les examens d'Etat pour l'obtention du brevet primaire auront lieu à Porrentruy dans le courant de mars.

— On annonce la mort de Madame Thérésine Paumier, née Vallat, à Courgenay, qui depuis deux ans était à la tête de la classe inférieure de cette localité. La ville de Bienne a perdu également un excellent maître, dans la personne de Jacques Ammon, qui a été quelques années instituteur à l'école allemande de Delémont.

H. GOBAT.

GENÈVE

La Société pédagogique genevoise était réunie jeudi 29 janvier dernier pour procéder au renouvellement de son comité. Le rapport présidentiel, en parlant de l'activité de la société pendant l'année 1890, signale 8 assemblées générales, 8 assemblées de groupes, 1 conférence agrémentée d'une visite au Musée des Arts décoratifs, enfin 2 soirées. Les discussions les plus importantes ont eu pour objets : les classes gardiennes, le banc Mauchain, la nomination des sous-régents, l'éducation des stagiaires, le paiement mensuel des fonctionnaires de l'enseignement primaire, l'enseignement de la gymnastique aux jeunes filles, l'enseignement de la couture, la discipline en dehors de l'école, le cahier à double couverture. En outre, la société a encore entendu la lecture de quelques fragments d'un livre écrit par M. Ch. Roy et de nombreuses propositions parmi lesquelles une relative à une demande d'augmentation du traitement des fonctionnaires primaires et l'autre, à une revision de l'article de la loi concernant la Caisse de Prévoyance.

A la suite de la lecture des différents rapports, les membres du comité sortant de charge ont tous été réélus ; cependant, M. Ch. Denis atteint par la maladie, se voyant dans l'impossibilité d'accepter un nouveau mandat, a été remplacé par M. Steinmann.

Le comité pour 1891 se compose donc de MM. Louis Favre, président ; Ch. Thorens, vice-président ; Alf. Schütz, secrétaire du comité ; E. Steinmann, secrétaire des assemblées générales ; J. Constantin, trésorier ; P. Panty, bibliothécaire ; L^s Favas, archiviste.

* * *

Un projet d'arrêté législatif à intervenir entre l'Etat et la Ville de Genève fixe la création de 30 classes qui devront être livrées par la Ville à l'Etat dans différents délais inférieurs à 4 ans à dater de la promulgation. Nous ne pouvons qu'applaudir à de telles mesures. Nous regrettons toutefois que par raison d'économie, on se soit décidé à surélever d'un étage le bâtiment scolaire des Pâquis. Ces travaux qui coûteront près de 100,000 francs n'aboutiront qu'à la construction de 4 salles nouvelles, et cela au détriment de la discipline. L'expérience tentée au collège de la Prairie était suffisamment

concluante en faveur de bâtiments scolaires formés d'un seul rez-de-chaussée pour n'en pas revenir, aujourd'hui, à une superposition de 3 étages de classes et à un entassement d'élèves dans un espace fort restreint. D'ailleurs le nouvel Hôtel des Postes, les nouveaux Ports francs et une ligne de tramways suivant la principale rue des Pâquis sont destinés à donner prochainement à ce quartier un mouvement et un développement commercial qui auront pour conséquence un accroissement de population. On se verra donc à ce moment dans la nécessité de songer à de nouvelles constructions. Autant vaudrait faire dès l'abord le nécessaire.

* * *

La grande commission consultative, nommée par le Conseil d'Etat pour s'occuper de la question de l'enfance abandonnée, continue activement ses travaux. Une statistique dressée par les soins du département de Justice et Police établit que, dans la ville de Genève, 665 enfants peuvent être considérés comme matériellement et moralement abandonnés. Sur ce nombre, 182 sont genevois, 219 suisses d'autres cantons et 264 étrangers. Un projet de loi sur l'enfance abandonnée et un projet de loi sur la déchéance de la paternité sont en discussion au sein de la commission et pourront, très probablement, être prochainement soumis aux délibérations du Grand Conseil.

* * *

Une commission réunie au département de l'Instruction publique s'occupe de l'enseignement de la gymnastique aux jeunes filles. L'idée qui semble prévaloir est celle de remplacer les exercices violents en usage jusqu'ici par des mouvements plus en harmonie avec le sexe auquel on s'adresse et capables de développer chez la jeune fille la souplesse et la grâce. Ces leçons de bonne tenue et de gymnastique chorégraphique (toujours combinées avec des chants ou des paroles rythmées) auront de bons effets sur la santé sans comporter les dangers d'exercices brusques, quelquefois mal combinés et trop souvent néfastes dans leurs conséquences.

Louis FAVRE.

Vaud. — En annonçant la *Schw. pädag. Zeitschrift*, la *Revue* de Lausanne parle de « certaine revue pédagogique romande qui sert de tribune à de puériles et sottes attaques » contre les maîtres secondaires vaudois. — S'il s'agit de l'*Educateur*, nous répondrons que plusieurs de nos collaborateurs ont exposé avec une compétence qui n'a pas été discutée et une franchise qui les honore les réformes fondamentales que, suivant eux, on devrait introduire dans l'enseignement secondaire de la Suisse romande.

Il n'est ni *sot* ni *puéril*, nous paraît-il, de s'associer à un mouvement dont les promoteurs en France et en Allemagne sont des professeurs des plus distingués, et qui a pour but de démocratiser l'enseignement secondaire et de le moderniser en délivrant des Grecs et des Romains les jeunes gens qui ne se destinent pas aux lettres. Une demande de réforme trouble inévitablement la quiétude de ceux qui jugent que tout va pour le mieux; et nous comprenons que nous ayons fait des mécontents; mais ce que nous ne comprenons pas, c'est que les conservateurs (nous parlons toujours de l'enseignement secondaire) attendent quelques mois et glissent quelques lignes dans un journal politique pour se plaindre d'articles parus dans une revue pédagogique. Ils auraient dû répondre, et dans des articles signés justifier les plans d'études actuels. C'aurait mieux valu pour les idées qu'ils représentent mais qu'ils ne songent pas à défendre.

Ed. CLERC.

Berne. — Après Bienne et Berne, voici Berthoud qui demande le technicum, et non sans des chances de succès. Le Grand Conseil se prononcera en mars.

— Le 4 février est décédé à Berne, à l'âge de 57 ans, M. Hans Tanner, directeur de l'école secondaire des jeunes filles depuis 1880. M. Tanner était originaire de Bâle-Campagne, où il fut pasteur avant d'entrer dans la carrière

pédagogique. Son enseignement était très apprécié, et le grand nombre des personnes qui lui ont rendu les derniers devoirs prouvait la considération dont il était entouré.

E. C.

— On annonce également la mort de M. le professeur Dr Edouard Langhans, un des promoteurs de la réforme ecclésiastique en Suisse. Il était né en 1832 et fut pendant près de vingt ans maître de religion au séminaire de Münchenbuchsee.

E. C.

Zurich. — La gratuité du matériel scolaire existe dans 24 écoles secondaires. La dépense s'élève de fr. 5.30 à fr. 30.50 par élève.

E. C.

Nenchâtel. — *Chaux-de-Fonds.* — Un concert donné par les élèves de l'école secondaire-industrielle et des classes primaires supérieures sous la direction de leur professeur de chant, M. Paul D'Or, a attiré une foule qui a eu peine à trouver place dans le vaste Temple français. Amour-propre de clocher à part, le succès a été complet. Il est dû entièrement à M. D'Or dont nous n'avons pas ici à vanter les mérites de directeur et de violoncelliste. Disons simplement que l'œuvre principale était la Cantate de Pestalozzi, et que la recette nette, de près de huit cents francs, a été attribuée à des œuvres scolaires.

E. C.

France. — *De l'état actuel de l'instruction publique* (suite; v. n° 20 de 1890). — L'obligation imposée aux communes d'ouvrir des écoles en nombre suffisant et aux parents d'y envoyer leurs enfants, la sollicitude incessante du gouvernement pour l'instruction publique, les facilités offertes aux jeunes gens qui font les études pédagogiques, l'importance reconnue à la fonction des instituteurs dans la formation de la nouvelle société démocratique, les améliorations de traitements en perspective, l'encombrement d'un grand nombre de carrières libérales ou administratives, si chères aux Français, peut-être aussi cette erreur commune à beaucoup et dans plus d'un pays qu'il est plus honorable de manier la fêrule du magister que les outils de l'artisan ou du cultivateur, toutes ces causes réunies poussèrent dans l'enseignement un nombre considérable de jeunes gens et firent lever une moisson d'instituteurs et d'institutrices.

D'après la *Statistique quinquennale de la situation et des progrès de l'enseignement* qui figurait à l'exposition du ministère de l'instruction publique, il y avait en 1887 47 368 écoles de garçons et mixtes et 14 059 écoles de filles. Ces écoles recevaient 5 600 000 élèves, instruits par 64 000 instituteurs et 75 mille institutrices, soit 139 000 personnes au total, pour moins de 60 000 en 1837. Mais l'augmentation du nombre des emplois a été dépassée et de beaucoup par l'augmentation du nombre des personnes désireuses de les revêtir, si bien que, dans les villes du moins, l'enseignement primaire est une carrière encombrée.

Déjà en 1887, on estimait à 12 000 le nombre des postulants qui attendaient leur nomination.

En février 1890, il y avait 8932 candidats pour 129 places vacantes dans les écoles du département de la Seine. Si l'on entre dans les détails, on trouve qu'il y avait 2021 postulants pour 43 emplois d'instituteur; 6441 pour 54 emplois d'institutrice; 107 pour 5 emplois de professeur de dessin (hommes); 96 pour 5 de professeur de dessin (femmes); 57 pour 5 de professeur de chant (hommes); 46 pour 13 de professeur de chant (femmes); 120 pour 3 de professeur de gymnastique (hommes) et 44 pour 1 de professeur de gymnastique (femmes).

A qui appartient la nomination des instituteurs? Les instituteurs et les institutrices stagiaires exercent en vertu d'une délégation de l'inspecteur d'académie. Le conseil départemental dresse chaque année la liste des stagiaires admissibles aux fonctions de titulaire. L'inspecteur d'académie propose au préfet les nominations à faire; s'il y a désaccord entre ces deux fonc-

tionnaires, c'est le ministre qui décide. Les instituteurs sont donc garantis contre tout arbitraire administratif. On peut désirer mieux encore, et le jour viendra où il sera politiquement et financièrement possible de créer des directeurs départementaux de l'instruction primaire, qui seront les véritables chefs, les chefs naturels des instituteurs. Mais, comme l'a dit M. Goblet au Sénat : « Les conflits sont encore si ardents sur le terrain de l'instruction primaire qu'il est nécessaire que l'instituteur soit protégé par un personnage plus fort, ayant plus d'autorité dans le département que l'inspecteur d'académie, c'est-à-dire par le préfet. »

Nous avons dit que les améliorations de traitements prévues avaient contribué à attirer dans l'enseignement primaire un grand nombre de jeunes gens. Ces améliorations étaient promises depuis longtemps et ont dû être ajournées pour des raisons financières, jusqu'au 19 juillet 1889, date de la *Loi sur les dépenses ordinaires de l'instruction primaire publique et les traitements du personnel de ce service.*

Cette loi est comme le couronnement des lois scolaires. Les origines du projet remontent à 1877, aux propositions de loi de MM. Barodet et Paul Bert. Ajourné à maintes reprises en raison des difficultés budgétaires, il fut repris par M. Goblet, alors ministre de l'instruction publique, et présenté au parlement en mars 1886, et voté trois ans après seulement. Le premier résultat de la loi nouvelle, c'est de conduire à son terme l'évolution progressive qui depuis quelques années tendait à faire de l'instruction primaire un service d'Etat et de l'instituteur un fonctionnaire public. Les traitements de tout le personnel enseignant primaire sont inscrits non plus dans les budgets des départements ou des communes, mais intégralement dans celui de l'Etat.

Les instituteurs et institutrices sont répartis en stagiaires et titulaires. Les stagiaires forment un effectif du 20 %. Les titulaires se divisent en cinq classes, dont les effectifs numériques sont les suivants :

5 ^e classe	35 % de l'effectif total.	
4 ^e »	25 %	»
3 ^e »	15 %	»
2 ^e et 1 ^{re} classes	5 %	»

Ces classes sont attachées à la personne et peuvent être attribuées sans déplacement.

(A suivre).

Ed. CLERC.

EXERCICES SCOLAIRES

ARITHMÉTIQUE

DEGRÉ INFÉRIEUR

I^{re} année.

I. L'homme a 8 dents incisives, 4 canines, 8 fausses molaires et 12 molaires. Combien a-t-il de dents en tout?

II. Une boîte de plumes d'acier contient 144 plumes; j'en ai donné une première fois 25, puis 32, puis 46; combien en reste-t-il dans la boîte? — Réponse: 41 plumes.

III. Un homme a voyagé pendant 5 jours; il a fait en tout 80 kilomètres; le 1^{er} jour, il a parcouru 15 km., le 2^{me} jour, 16 km., le 3^{me} jour, 12 km., le 4^{me} jour, 20 km. Combien a-t-il fait de kilomètres le 5^{me} jour? — Réponse: 17 kilomètres.

II^{me} année.

I. J'ai acheté chez un mercier les objets suivants: 15 mètres de toile à fr. 2; 25 mètres de drap à fr. 9 et 12 bobines de fil à 20 centimes; combien ai-je à payer? — Réponse: fr. 257, 40 ou 25740 centimes.

II. On plante des arbres autour d'un champ carré de 88^m de côté, en les espaçant de 4^m ; combien faudra-t-il de plants? — Réponse: 88 plants.

DEGRÉ MOYEN

I^{re} année.

I. Une ménagère a dépensé pendant une semaine: le lundi, fr. 2,35; le mardi, fr. 1,30; le mercredi, fr. 3,40; le jeudi fr. 1,17; le vendredi, fr. 2,38; le samedi, fr. 1,05; le dimanche, fr. 2,90. Elle avait fr. 20 au commencement de la semaine, combien lui en reste-t-il? — Réponse: fr. 5,45.

II. Cinq tilleuls mesurent: le 1^{er}, 15^m , 36 de long; le 2^{me}, 9^m , 04, le 3^{me}, 12^m , 27, le 4^{me}, 14^m et le 5^{me}, 17^m , 28; combien vaudraient-ils ensemble à fr. 19,50 le mètre courant? — Réponse: fr. 1325,025.

III. 13^m , 85 de toile ont coûté fr. 16,62; combien coûteraient 2^m , 50. — Réponse: fr. 3.

II^{me} année.

I. Un champ de forme rectangulaire mesure 128^m , 45 de long et 52^m , 24 de large; quelle est sa valeur à raison de fr. 281,50 l'are? — Réponse: fr. 18894,92.

II. Faire la facture suivante: 12 kg, 08 de sucre à fr. —, 85 le kg; 7 l. 05 d'huile à fr. —, 12 le décilitre; 4 décalitres, 5 de vinaigre à fr. 8 le double-décalitre; 8 Hg, 5 de pain à fr. —, 34 le kg. — Réponse: fr. 37, — ou fr. 37,017.

III. Même problème avec remise du 3% sur fr. 37. — Réponse: fr. 35,89.

DEGRÉ SUPÉRIEUR

I^{re} année.

I. Un bloc de granit mesure 3^m , 2 de long, 1^m , 08 de large et 0^m , 42 de haut. Quel est son poids si un décimètre de granit pèse 2 kg, 7? — Réponse: 3919 kg, 104.

II. Un réservoir de pétrole mesure 15^m^2 , 04 de surface à la base et 2^m , 25 de hauteur. Dites la valeur du liquide qu'il contient à fr. —, 18 le litre? — Réponse: fr. 6901,20.

III. Pour faire une blouse, une couturière demande fr. 2,50. Quelle somme recevra-t-elle pour les blouses qu'elle confectionne avec 33^m de toile, sachant qu'elle emploie 1^m $\frac{5}{6}$ par blouse? — Réponse: fr. 45.

II^{me} année.

I. Combien faudrait-il placer de volumes par rayon dans une bibliothèque de 4500 volumes, si l'on sait qu'en mettant 32 volumes par rayon, on ne trouve place que pour fr. 3600 volumes. — Réponse: 40 volumes.

II. Une maison d'une valeur de fr. 36,500 renferme 6 logements loués en moyenne pour fr. 300 par an. — Le propriétaire paie fr. 1,80 pour ‰ pour les impôts et $2\frac{1}{2}$ ‰ pour l'assurance; il fait en outre des réparations pour fr. 365,55. Combien sa maison lui rapporte-t-elle pour ‰? — Réponse: $3\frac{1}{2}$ ‰.

Ph. DUCOMMUN, instituteur à Couvet.

BIBLIOGRAPHIE

Cours pratique de gymnastique élémentaire pour garçons, par Ed. Balsiger, traduit par M^c Senglet. — 61 pages 12/19 cm., avec figures, fr. 1,20. — Zurich, Orell Füssli & C^{ie}, éditeurs, 1890.

Ouvrage excellent, traitant le 1^{er} degré du manuel « Ecole de gymnastique pour l'instruction militaire ». Il comprend deux parties: 1^o Un aperçu sur la théorie des principes gymnastiques. 2^o Un cours pratique. Ce dernier contient l'exposé de 24 leçons modèles, composées chacune d'exercices libres

et d'un jeu. Ces leçons fournissent matière à de nombreux développements aussi utiles que variés. Les séries d'exercices sont bien graduées, les observations concernant l'exécution, basées sur le travail des muscles, sont claires, précises, et les planches qui les accompagnent d'un grand secours pour la correction des mouvements.

Nous nous permettrons cependant d'exprimer notre opinion au sujet de la méthode préconisée par M. Balsiger dans les pages 8 et 9 de son manuel. Nous dirons que nous ne craignons pas l'élémentarisme, car comme le dit l'auteur, « diviser les difficultés, c'est aider à les surmonter ». — Ne présentons à l'enfant que des difficultés qu'il peut vaincre, et s'il faut faire naître en lui le courage, la confiance, nous ne doutons pas que conduit pas à pas au but qu'on se propose, il acquerra courage, confiance et émulation suffisante. Nous préférons commencer d'emblée par les principes et les éléments de chaque exercice, nous éviterons ainsi les fautes provenant d'une mauvaise habitude. — Le $\frac{1}{4}$ de tour et le $\frac{1}{2}$ tour auraient pu faire l'objet d'une étude plus complète: nous aimerions voir la décomposition de ces deux mouvements en leurs exercices préliminaires. — Nous dirons encore que nous ne comprenons pas le changement du nom « d'extension continue des pieds » qu'on trouve au n° 81 du Manuel fédéral, en celui de « flexion continue des pieds », puisque ce mouvement est produit par les muscles extenseurs du pied sur la jambe.

Pour terminer, qu'il nous soit permis de féliciter M. Balsiger de la peine qu'il s'est donnée pour faciliter aux instituteurs l'enseignement de la gymnastique. Tout en leur fournissant une méthode précise, basée sur les principes d'une saine pédagogie, il les met à même de comprendre le manuel fédéral dont l'interprétation si difficile donne lieu à de justes critiques.

Nous recommandons cet excellent guide à toutes les personnes qui s'occupent de la gymnastique.

Gustave BUBLOZ.

Chrestomathie française ou Livre de lecture, de traduction et de récitation à l'usage des écoles allemandes, par Joseph Schwob. — 5^e édition, revue, corrigée et augmentée par Th. Droz, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale. — 303 pages 12/20 cm. fr. 3. — Zurich, Meyer et Zeller, 1890.

Intéressant recueil de morceaux en prose et en vers, empruntés aux auteurs des trois derniers siècles. — Le succès de ce livre serait peut-être plus grand encore s'il avait un caractère mieux défini: s'il veut être un raccourci de notre histoire littéraire, il devrait être ordonné suivant les genres littéraires ou suivant la chronologie. S'il doit, comme il le semble plutôt, exercer les jeunes gens de langue allemande à la pratique de la langue française, on aimerait y trouver un plus grand nombre de morceaux de style familier. Et à ce point de vue, nous nous demandons pourquoi le théâtre est exclu de ce recueil, à la seule exception d'un court fragment de l'*Avare*. — Un vocabulaire facilite l'intelligence du texte et la traduction. E. C.

Résumé de l'histoire de la littérature française au XIX^e siècle, par Ernest Lugrin. — 138 pages 14/22 cm. fr. 2. — Bâle, Benno Schwabe, 1890.

C'est l'abrégé des leçons données par l'auteur dans la classe supérieure de l'école des filles de Bâle. Il est naturellement divisé en trois parties: le Consulat et l'Empire, la Restauration et le gouvernement de Juillet (la plus développée) et la période qui commence à 1848. — C'est un excellent guide pour l'histoire de la littérature de notre siècle. Dans une 2^{me} édition qui ne tardera pas à paraître, croyons-nous, nous aimerions voir la période actuelle développée à l'égal de la précédente et y trouver la caractéristique des diverses tendances ou écoles de la poésie et de la critique actuelles. En outre, M. Lugrin, qui paraît connaître à fond ses auteurs, rendrait à tous ceux qui lisent un immense service en indiquant en note les morceaux que l'on doit lire de chaque écrivain. E. C.